

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N° 5 SERVICES PROVINCIAUX – ENVIRONNEMENT</u>	
<i>Organisation du prix de l'environnement 2019 de la Province de Liège</i>	
<i>Résolution du Conseil provincial du 31 janvier 2019</i>	11
<u>N° 6 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u>	
<i>Circulaire du Gouverneur de la Province du 20 février 2019</i>	15
<u>N° 7 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u>	
<i>Circulaire du Gouverneur de la Province du 20 février 2019</i>	16
<u>N° 8 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE</u>	
<i>Arrondissement de LIÈGE</i>	17
<i>BEYNE-HEUSAY</i>	
<i>SOUMAGNE</i>	
<i>WISE</i>	
<i>Arrondissement de HUY-WAREMME</i>	18
<i>BERLOZ</i>	
<i>BRAIVES</i>	
<i>DONCEEL</i>	
<i>Arrondissement de VERVIERS</i>	19
<i>LA CALAMINE</i>	
<i>PLOMBIERES</i>	
<i>THIMISTER-CLERMONT</i>	
<i>VERVIERS</i>	

N° 5 SERVICES PROVINCIAUX – ENVIRONNEMENT

Organisation du prix de l'environnement 2019 de la Province de Liège

Résolution du Conseil provincial du 31 janvier 2019

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu, qu'en sa séance du 20 décembre 2018, le Collège provincial a décidé de l'organisation d'un Prix provincial de l'Environnement de la Province de Liège par le Service de l'Environnement et de la Mobilité durable ;

Attendu que ce prix est dédié aux citoyens, aux étudiants du primaire et secondaire, aux entreprises et aux associations qui, au quotidien, ont mis en place une action ou une initiative bénéfique pour l'environnement et transposable à tous ;

Attendu que le Collège provincial a proposé l'ajout d'une catégorie, à savoir une commune partenaire du Plan Climat de la Province de Liège et/ou membre de la Convention des Maires qui a mis en place une action de réduction des émissions de CO₂ exemplaire ;

Attendu qu'afin de récompenser les lauréats, il est prévu de remettre un prix de 1.500,00 € par catégorie, soit montant de total pour les cinq catégories de 7.500,00 € ;

Attendu que les différents lauréats seront choisis parmi toutes les candidatures valablement introduites par un jury constitué de 5 personnes sensibles à la protection de l'environnement ;

Attendu que Les lauréats et leurs actions seront transmis au public via le site internet de la Province de Liège et un article dans « Notre Province » ;

Vu que dans le cadre de cette organisation, un projet de règlement a été rédigé ;

Attendu que le texte de ce règlement a pour finalité de fixer l'ensemble des conditions de participation à l'événement ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Le règlement joint à la présente résolution qui a pour finalité de fixer l'ensemble des conditions de participation au Prix provincial de l'Environnement est adopté.

En séance à Liège, le 31 janvier 2019.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY



Jean-Claude JADOT

Jean-Claude JADOT.



Prix de l'Environnement 2019 de la Province de Liège

Règlement

Article 1 - Objet du concours

La Province de Liège, dans le cadre de sa Déclaration de politique générale et de son désir de soutenir le développement durable, a décidé de mettre sur pied son « Prix de l'Environnement ».

L'objectif est de valoriser les citoyens, les établissements scolaires et/ou les étudiants, les associations et les entreprises qui ont mené à bien un projet original qui intègre les valeurs environnementales.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours s'adresse à cinq catégories, les citoyens, les étudiants/établissements scolaires, les associations, les entreprises et les communes partenaires du Plan Climat. Un prix par catégorie sera attribué.

Le prix citoyen : toute personne entre 21 et 99 ans domiciliée en Province de Liège.

Le prix étudiant/établissement scolaire : tout établissement scolaire, classe ou étudiant sur le territoire de la province de Liège.

Le prix association : toute ASBL ayant son siège sur le territoire de la province de Liège.

Le prix entreprise : toute société inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises et ayant son siège social sur le territoire de la province de Liège.

Le prix communal : toute Ville ou Commune partenaire de la Province de Liège dans le cadre de son Plan Climat et/ou membre de la Convention des Maires.

Le projet doit concerner le territoire de la province de Liège.

Article 3 – Remise du dossier

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la Province de Liège. Les candidatures seront ouvertes à partir du 1^{er} février 2019 et se clôtureront au 25 mars 2019 à minuit. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus acceptées.

Chaque candidat doit faire le choix d'une seule catégorie pour envoyer sa candidature.

Article 4 - Critères de sélection

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte, seuls les projets complets seront considérés.

L'évaluation portera sur :

- la faisabilité ;
- le caractère innovant et l'originalité ;
- le coût de la réalisation ;
- le caractère environnemental du projet ;
- la quantité de CO₂ économisée ;
- le caractère reproductible du projet à l'échelle du citoyen, de l'école, de l'association ou de l'entreprise.

Le jury se réserve le droit toutefois de ne pas attribuer un prix dans une catégorie si les candidats ne répondent pas aux critères d'éligibilité.

Article 5 – Jury

Le jury sera composé de 5 experts nommés par les organisateurs du concours. Il examinera tous les dossiers reçus et sa décision ne pourra en aucun cas être contestée.

Article 6 – Prix

Un prix de 1.500,00 € sera remis par catégorie.

A l'occasion de la remise des prix, un événement sera organisé au printemps 2019 mettant en évidence les lauréats, les participants et leurs implications dans le développement durable.

Article 7 – Publicité

Afin de mettre en valeur les actions et les initiatives reçues, le Service de l'Environnement et de la Mobilité durable s'engage relayer l'information dans différents médias :

- conférence de presse ;
- « Entre-Nous » (publicité provinciale 11.000 parutions) ;
- page du site internet dédiée au prix ;
- encart sur le front page du site de la Province ;
- tout autre support jugé utile par la Province de Liège.

Article 8 – Acceptation du règlement

Les candidats, par l'envoi de leur candidature :

- acceptent le présent règlement ;
- autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, leur image ainsi que les documents remis à des fins de communication ;
- acceptent d'être présent lors des rencontres prévues dans le cadre du concours ;
- s'interdisent tout recours contre les organisateurs.

Article 9 – Annulation

La Province de Liège se réserve le droit d'annuler le prix en cas de force majeure.

N° 6 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 20 février 2019

Liège, le 20 février 2019.

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des C.P.A.S. des
Communes de la Région de langue française de la Province
de Liège

Pour information :

à Madame la Commissaire d'arrondissement

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013, modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 7 avril, à l'occasion de la Journée d'Hommage aux soldats belges décédés lors d'opérations de paix en ce compris les opérations humanitaires, depuis 1945.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Hervé JAMAR

N° 7 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 20 février 2019

Liège, le 20 février 2019.

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

A Mesdames et Messieurs les Présidents des C.P.A.S.

des Communes de la région de langue française

de la Province de Liège

Pour information :

- à Madame la Commissaire d'Arrondissement

Madame, Monsieur le Bourgmestre,

Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/07/74) et l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 23 mars 1989 (MB 7/4/89) concernant le pavoisement des édifices publics modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93), modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998 modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013 (MB 4/12/13), modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015, je vous prie de faire arborer le drapeau National et le drapeau Européen sur les édifices publics le 15 avril, jour anniversaire de Sa Majesté le Roi Philippe.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Hervé JAMAR

N° 6 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de
Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

BEYNE-HEUSAY		<i>Délibération du Conseil communal modifiant le Code de police communale</i>	<i>21 janvier 2019</i>
SOUMAGNE		<i>Certificat de publication n°0028/2019 – arrêté de police concernant une interdiction d'arrêt et de stationnement et une vitesse réduite avenue de la résistance 258 du 11 au 15/02/2019</i>	<i>08 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication n°0027/2019 – arrêté de police concernant une interdiction d'arrêt et de stationnement, une vitesse réduite et une circulation sur une seule bande rue Rosa Luxembourg 101D du 11 au 21/02/2019</i>	<i>08 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication n°0029/2019 – arrêté de police concernant une interdiction d'arrêt et de stationnement et une vitesse réduite chaussée de Wégimont 161 les 20 et 21/02/2019 en raison de fouilles en trottoirs</i>	<i>12 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication n°0032/2019 – arrêté de police concernant une interdiction de circulation et une déviation rue Cense aux Bawettes et alentours, du 20/02 au 29/03/2019</i>	<i>19 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication n°0031/2019 – arrêté de police concernant une interdiction d'arrêt et de stationnement rue des Combattants 7 et rue des Deux Tilleuls 15 du 25/02 au 01/03/2019</i>	<i>12 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication n°0030/2019 – arrêté de police concernant une interdiction d'arrêt et de stationnement avenue de la résistance 207 à 217, du 25/02 au 29/03/2019</i>	<i>14 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication n°0033/2019 – arrêté de police concernant une interdiction d'arrêt et de stationnement, un rétrécissement de chaussée et une vitesse limitée rue Pierre Curie, 97 le 12/03/2019</i>	<i>20 février 2019</i>
VISÉ		<i>Délibération du Collège communal confirmant des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière</i>	<i>29 janvier 2019</i>

		<i>Délibération du Collège communal confirmant une ordonnance de police temporaire relative à la sécurité routière</i>	06 février 2019
		<i>Délibération du Collège communal confirmant des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière</i>	18 février 2019

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BERLOZ		<i>Ordonnance de police n°05/2019 concernant une interdiction de circuler sur le passage à niveau n°14 du 23 au 24 février 2019</i>	6 février 2019
BRAIVES		<i>Arrêté de police relatif à la réalisation de travaux Chemin des Alouettes à hauteur de l'habitation n°12 du 11 au 13/02/2019</i>	07 février 2019
		<i>Arrêté de police relatif à une interdiction d'arrêt et de stationnement rue H. Krains et rue de Dreye le 17/02/2019</i>	07 février 2019
		<i>Arrêté de police relatif à des mesures de circulation routière durant la période des mouvements migratoires des batraciens</i>	20 février 2019
		<i>Arrêté de police relatif à une interdiction d'arrêt et de stationnement rue de Velupont, 35 du 27/02 au 01/03/2019</i>	20 février 2019
		<i>Arrêté de police relatif à la fermeture du chemin de remembrement allant de la rue de la Râperie à Hannut vers la rue St-Donat à Braives, les 21 et 22/02/2019</i>	20 février 2019
	Avennes	<i>Arrêté de police relatif à une interdiction d'arrêt et de stationnement rue des Péquets 6 du 01 au 05/03/2019</i>	20 février 2019
	Ciplet	<i>Arrêté de police relatif à la sécurisation de l'annexe d'une habitation rue Neuville n°16 à partir du 07/02/2019</i>	06 février 2019
		<i>Arrêté de police relatif à une interdiction d'arrêt et de stationnement sur le site du terrain de basket rue de Void 9, du 25/02 au 04/03/2019</i>	20 février 2019
	Tourinne	<i>Arrêté de police relatif à une interdiction d'arrêt et de stationnement sur la Place Arthur Maquet du 27/02 au 08/03/2019</i>	20 février 2019
DONCEEL		<i>Arrêté du Collège communal relatif à des mesures de circulation suite à des travaux de réfection voirie rue de Stier à Limont du 18/02/2019 à la fin du chantier</i>	12 février 2019
		<i>Arrêté du Collège communal relatif à des mesures de circulation et de sécurité suite à l'organisation de courses cyclistes à Jeneffe le 09/03/2019</i>	20 février 2019
		<i>Arrêté du Collège communal relatif à des mesures de circulation suite à des travaux de réfection voirie « Rue Stier » à Limont du 18/02/2019 à la fin du chantier</i>	26 février 2019

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

LA CALAMINE		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur plusieurs voiries communales à l'occasion du cortège des enfants me 02/03/2019 et le cortège traditionnel le 03/03/2019</i>	<i>14 février 2019</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur la Place de l'Eglise à l'occasion de diverses festivités carnavalesques</i>	<i>14 février 2019</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur plusieurs voiries communales à l'occasion du cortège du « Jeudi des Femmes »</i>	<i>14 février 2019</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur plusieurs voiries communales à l'occasion du cortège du Lundi des Roses</i>	<i>14 février 2019</i>
PLOMBIÈRES	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière : organisation d'un auto-cross par l'asbl Les Retardataires les 18 et 19 mai 2019 – interdiction de stationner le long d'un tronçon de la rue de la Gare</i>	<i>12 février 2019</i>
	<i>Moresnet</i>	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière : organisation d'un auto-cross par l'asbl Les Retardataires les 24 et 25/08/2019 – interdiction de stationner le long d'un tronçon de la rue Marveld et de circuler dans la rue Arnold de Lasaulx</i>	<i>12 février 2019</i>
THIMISTER-CLERMONT		<i>Arrêté du Bourgmestre concernant des mesures restrictives de circulation lors des travaux de remplacement d'une borne VOO, rue Verte voie n°26</i>	<i>04 février 2019</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre concernant des mesures restrictives de circulation lors des travaux de remplacement d'une borne VOO, Fastré n°7</i>	<i>04 février 2019</i>
VERVIERS		<i>Certificat de publication 005/2019 – délibération du Conseil communal concernant la modification de l'article 222 des règlements généraux de police coordonnés pour la Zone de Police locale « Vesdre »</i>	<i>17 décembre 2019</i>
		<i>Certificat de publication 008/2019 – ordonnance de la Bourgmestre concernant la réglementation provisoire visant à la protection des personnes sans abri sur le territoire communal en raison des conditions climatiques</i>	<i>31 janvier 2019</i>
		<i>Certificat de publication 007/2019 – ordonnance de la Bourgmestre concernant la réglementation provisoire à prendre en raison du danger résultant de la dégradation des escaliers publics</i>	<i>19 décembre 2018</i>

		<i>menant à l'église Sainte-Julienne et ce, pour cause de sécurité publique</i>	
		<i>Certificat de publication 009/2019 – arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière dans l'attente de la révision générale des voiries - Modifications (suppression de blocs de stationnement, rue Moreau)</i>	<i>21 décembre 2018</i>
		<i>Certificat de publication 010/2019 – arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (renforcement de l'interdiction de stationnement par un dispositif physique type potelets, avenue Florent Becker n° 84)</i>	<i>21 décembre 2018</i>
		<i>Certificat de publication 011/2019 – arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (suppression d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, rue des Heids n° 21)</i>	<i>16 janvier 2019</i>
		<i>Certificat de publication 012/2019 – arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion d'une manifestation publique (fête des voisins rue de l'Union, le 26 mai 2019)</i>	<i>16 janvier 2019</i>
		<i>Certificat de publication 016/2019 relatif à l'arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière dans l'attente de la révision générale des voiries (création d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, rue de Stembert n° 187)</i>	<i>23 janvier 2019</i>
		<i>Certificat de publication 013/2019 relatif à l'arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière dans l'attente de la révision générale des voiries (création d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, rue de l'Enseignement n° 6)</i>	<i>23 janvier 2019</i>
		<i>Certificat de publication 014/2019 relatif à l'arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière dans l'attente de la révision générale des voiries (création d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, rue de Heusy n° 23)</i>	<i>23 janvier 2019</i>
		<i>Certificat de publication 015/2019 relatif à l'arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière dans l'attente de la révision générale des</i>	<i>23 janvier 2019</i>

		<i>voiries (création d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, rue Rogier n° 32)</i>	
		<i>Certificat de publication 017/2019 relatif à l'ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (cortège carnavalesque de l'école de la Providence, le 1er mars 2019)</i>	<i>14 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication 018/2019 relatif à l'ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation provisoire visant à la protection des personnes sans abri sur le territoire communal en raisons des conditions climatiques et ce, pour des raisons de sécurité publique</i>	<i>7 février 2019</i>
		<i>Certificat de publication 019/2019 relatif à l'arrêté du Collège ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation (brocante rue Fontaine au Biez, le 28 avril 2019)</i>	<i>30 janvier 2019</i>